

L'USPO refuse toute modification de l'arrêté de marge

L'USPO s'oppose à toute mesure remettant en question l'accord conventionnel signé avec l'assurance maladie en juillet 2017.

Cet accord permet aujourd'hui de s'engager sur une véritable évolution de notre métier et de son mode de rémunération. Nous avons retrouvé une confiance économique seulement dix-huit mois après son entrée en vigueur.

Certains ne souhaitent pas la réussite de cette réforme, entravant ainsi les avancées obtenues dans la loi Santé 2022 qui renforcent notre rôle dans le suivi des patients, dans toutes les politiques de soins non-programmés, de prévention et de dépistage.

Au sein même de la profession, le syndicat non-signataire, qui fustigeait il y a quelques semaines encore les résultats économiques de la réforme en réclamant le déclenchement précipité de la clause de sauvegarde, reconnaît aujourd'hui publiquement une surperformance de 130 millions pour les officines.

L'USPO conteste à la fois ce montant et la méthode au regard de l'équilibre global de l'officine, de la nécessité d'investir pour répondre aux attentes des patients et défendre la présence des officines sur tout le territoire.

Nous avons proposé au directeur général de la CNAM d'ouvrir rapidement une négociation pour contrer une modification arbitraire de l'arrêté de marge. Cette négociation a également été proposée mardi à la FSPF qui l'a rejetée, préférant justifier en opportunité sa non-signature. Son intérêt tactique est contraire à celui de la profession et cautionne, de fait, l'idée d'une modification à la baisse de l'arrêté de marge.

L'USPO regrette cette position et va faire des propositions constructives dans le cadre conventionnel en faveur de la profession, dans le prolongement de l'avenant déjà signé.

Nous avons besoin de votre soutien dans un contexte difficile de finalisation du Projet de loi de financement de la sécurité sociale et des mesures d'économies qui l'accompagnent.

L'USPO vous tiendra régulièrement informés de l'évolution de ces négociations et des actions à mener en cas d'échec.

Gilles BONNEFOND
Président de l'USPO